

DELIBERATION N° 86/02-03 - ENQUETE ADMINISTRATIVE PUBLIQUE RELATIVE AU
CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE DES VOIES
DE LA S.C.I. BELLEVUE

Monsieur KIELISZEK, Adjoint au Maire chargé de la voirie, informe l'Assemblée d'une demande de classement dans le domaine communal des voies de la S.C.I. "Bellevue", formulée par le Crédit Immobilier de Meurthe-et-Moselle. Les travaux de mise en conformité ayant été réalisés, il convient donc de demander à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Meurthe-et-Moselle, l'ouverture d'une enquête administrative publique. Les voies concernées sont les suivantes :

- rue René Caillé et Jacques Cartier,
- Impasses Jean-François La Pérouse, Jean Chardin, Jean de Bethencourt, Jean-François Duplex, L.A. de Bougainville, Jean Dumont d'Urville, Samuel Champlain, François Bernier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de solliciter de Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de Meurthe-et-Moselle, l'ouverture d'une enquête administrative publique, afin de procéder à l'intégration des voies de la S.C.I. Bellevue.